
CAHIER DES CHARGES

Appel à manifestation d'intérêt pour trouver le/la partenaire qui mènera la recherche-action « Agir ensemble avec les enfants sans domicile »

1. Présentation de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 900 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.

Ces structures représentent environ 2800 établissements et services qui représentent notamment 90 % des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un grand nombre d'accueil de jour et de logements pour les plus précaires, la majorité des places d'accueil pour demandeurs d'asile et réfugiés et plus de 500 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les adhérents de la Fédération assurent des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des personnes en précarité, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, participation à la vie culturelle, lien social... Ils gèrent aussi en propre directement des places d'hébergements, des logements, des services de soins et des activités d'économie sociale et solidaire avec réalisées par des salariés en insertion.

La Fédération a été créée en 1956, et est aujourd'hui composée d'une tête de réseau et de 13 Fédérations régionales indépendantes. Les Fédérations régionales animent le réseau des adhérents et les représentent au niveau territorial.

La Fédération agit sur trois axes principaux :

- Représenter et défendre des positionnements communs

En se mobilisant par un plaidoyer en faveur de la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits fondamentaux des personnes, de la citoyenneté et du retour à l'autonomie. La Fédération fait partie de collectifs associatifs (lien vers page partenaires), elle peut donc organiser seule ou avec ses partenaires des manifestations citoyennes et des temps de mobilisation sur tous ses sujets d'expertise. Elle contribue également à l'élaboration des politiques publiques, en proposant aux pouvoirs publics des solutions issues de l'expérience, des besoins et des idées de ses adhérents.

- Accompagner et appuyer son réseau

En produisant des analyses, des études et expertises mais aussi en proposant des journées de rencontres et d'échanges et des formations et des outils méthodologiques à destination des professionnels et des bénévoles de l'intervention sociale.

- Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale

Comme SEVE Emploi, un programme de lutte contre le chômage de longue durée ou Respirations qui favorise l'accès des enfants et des familles sans domicile aux pratiques artistiques, de loisirs ainsi qu'à la culture scientifique. Cette mission contribue à l'amélioration des solutions proposées aux personnes en précarité, par des actions ambitieuses et innovantes de formations ou de créations de partenariats.

2. Présentation de la recherche-action

Contexte de la demande

La question des enfants sans solution d'hébergement constitue aujourd'hui une alerte majeure en matière de protection de l'enfance et de respect des droits fondamentaux. Le baromètre « [Enfants à la rue](#) », publié par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et l'UNICEF France en août dernier, met en évidence une aggravation continue de la situation.

Malgré la forte mobilisation des associations, le constat continue de se détériorer : en août 2026, au moins 2 355 enfants étaient sans domicile, dont 514 âgés de moins de trois ans, soit une hausse de 9 % par rapport à 2025 - malgré les engagements réitérés des pouvoirs publics de « ne plus laisser aucun enfant à la rue ».

Une réponse d'hébergement insuffisante et inadaptée aux besoins des enfants

Au-delà de la pénurie de places, la FAS alerte depuis plusieurs années sur l'inadéquation des solutions proposées aux familles, en particulier à celles avec enfants.

Le développement récent de l'offre d'hébergement s'est principalement appuyé sur des dispositifs moins qualitatifs et faiblement accompagnés, au premier rang desquels l'hébergement hôtelier. Celui-ci constitue aujourd'hui la principale réponse apportée aux familles faute de places disponibles en centres d'hébergement d'urgence (CHU) ou en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Ces conditions ont des effets délétères documentés sur la santé physique et psychique des enfants, leur scolarité, leur socialisation et les équilibres familiaux. Elles renforcent la vulnérabilité de familles déjà confrontées, pour beaucoup, à une grande précarité administrative, sociale et financière, rendant indispensable un accompagnement renforcé et adapté.

Un programme « Agir ensemble pour protéger les enfants sans domicile »

Face à cette urgence sociale, la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** apporte son soutien à la FAS pour déployer le projet « Agir ensemble pour protéger les enfants sans domicile », mis en œuvre de septembre 2026 à septembre 2029.

Le programme poursuit trois objectifs et trois actions :

- Axe 1 : répondre aux situations d'urgence les plus critiques en lien avec les collectifs d'enseignants et parents d'élèves en **finançant de nuitées hôtelières en réponse à l'urgence**
- Axe 2 : améliorer durablement les conditions d'accueil des enfants déjà hébergés en **soutenant financièrement des projets d'adhérents allant dans ce sens (appel à projet annuels sur 3 ans)**
- Axe 3 : produire des enseignements utiles aux politiques publiques et aux pratiques professionnelles : **mener une recherche-action à partir des projets soutenus**

Enjeux et objectifs de la recherche-action

Conformément à son projet fédéral et son 5 « Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses », la FAS développe la recherche-action comme levier d'animation de réseau et de transformation des pratiques.

Dans le cadre du projet « Agir ensemble pour les enfants sans domicile », la FAS souhaite mener une recherche-action pour tirer des enseignements des projets financés dans l'axe 2 afin d'améliorer durablement les conditions d'accueil des enfants hébergés, et de leurs familles, et produire des recommandations auprès des pouvoirs publics.

La recherche-action s'appuiera donc sur l'étude de 20 projets qui se réaliseront en 2027. Ces projets seront soutenus à hauteur de 20 000 euros car ils apporteront des réponses structurantes à l'amélioration des conditions d'accueil dans les structures d'hébergement, et ce par exemple : par l'amélioration des infrastructures, par le renforcement des équipes, le développement des actions culturelles, éducatives ou encore le soutien à la parentalité.

La recherche-action aura pour objectifs :

- d'analyser la mise en œuvre des 20 projets financés ;
- de créer des espaces d'échanges de pratiques entre professionnels ;
- d'identifier les leviers d'amélioration et les freins rencontrés ;
- de produire des enseignements transférables à l'ensemble du secteur.
- de produire des recommandations auprès des pouvoirs publics.

In fine, les conclusions de la recherche-action devront permettre à la FAS de développer des actions d'accompagnement adaptées au sein de son réseau et d'alimenter ses travaux et contributions auprès des pouvoirs publics.

Méthodologie

Le ou la partenaire retenu.e devra participer aux réunions de suivi de la recherche-action, dont des réunions du comité opérationnel composé de membres de la FAS, de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédéral, Unicef France et de la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement).

La méthodologie de la recherche-action est ouverte et non figée. Le ou la partenaire pourra proposer des manières de faire. La méthodologie pourra aussi évoluer en fonction des échanges avec les participant.e.s et les observations de chaque partie prenante. En ce sens, en coconstruisant avec les participants les hypothèses et en faisant évoluer la méthodologie pour y répondre, la recherche-action accompagne la mise en œuvre concrète et l'évolution d'actions.

La recherche-action s'inscrit néanmoins dans la démarche d'une enquête qualitative avec les outils classiques affiliés à cette approche, dont :

- observations participantes ;
- entretiens individuels, collectifs, semi-directifs (déplacements à prévoir) ;
- discussions collectives : le ou la partenaire animera 4 réunions de communauté de pratiques avec les 20 projets lauréats ;
- analyses de documents.

Calendrier :

- Septembre 2026 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le ou la partenaire
- Date limite pour recevoir les candidatures : mardi 24 novembre
- Décembre 2026 : réponses aux candidats et sélection du partenaire
- Janvier 2027 : Démarrage de la recherche action / Première réunion des lauréats et premier comité de pilotage
- Fin de la recherche-action : décembre 2027.

Livrables attendus

Le ou la partenaire devra remettre au comité de pilotage :

- un livrable de restitution du projet
- un livrable d'évaluation

Il/elle partagera les enseignements tirés de la recherche-action au plus grand nombre à travers un webinaire de restitution.

Le livrable final devra contenir :

- une présentation de chaque projet ;
- les objectifs de la démarche de recherche-action et la ou les problématiques principales retenues ;
- la description précise des actions réalisées ;
- les résultats obtenus et leur analyse ;
- les points de blocage ou difficultés ayant pu être rencontrés et les enseignements reçus ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

3. Modalités de candidature et de sélection

✓ **Critères de sélection du prestataire qui réalisera la recherche-action :**

- Qualité et précision de la réponse
- Composition et expérience de l'équipe
- Devis (budget de 40 000 euros pour 1 an).

La sélection des candidats se fera sur la base des offres écrites. Un temps d'échange pourra être proposée si besoin.

✓ **Documents à fournir**

Il est demandé aux candidats de fournir les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae du ou des intervenant.e.s
- Une méthode, un contenu et un programme d'exécution
- Un calendrier prévisionnel
- D'éventuelles références de recherches-action similaires précédemment assurées par le prestataire
- Une proposition de prix détaillé, incluant les frais annexes

✓ **Délais de réponse**

La réponse, composée des pièces ci-dessus est à adresser pour le 24 novembre à :

- Tiphaine GUERIN tiphaine.guerin@federationsolidarite.org
- Emmanuel BOUGRAS emmanuel.bougras@federationsolidarite.org

Un comité de sélection se réunira en décembre 2026 pour sélectionner les prestataires de formation.

✓ **Confidentialité**

Le prestataire de cette mission est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution de sa mission. Il s'engage à

faire respecter ces stipulations par ses personnels, préposés éventuels sous-traitants et/ou conseils externes. La diffusion des résultats revient à la FAS.